




DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
A I G N E
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65
Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 05/09/2022
Reçu en préfecture le 05/09/2022
Affiché le 
ID : 034-213400062-20220901-D202223-DE

Liberté – Egalité – Fraternité

2022-23

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : attribution de marché – Programme de travaux création d'une file boues sur la station d'épuration.

L'an deux mille vingt-deux

Le : 1^{er} septembre à 18 heures 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 25 août 2022

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS Claude, VERMER Josianne.

EXCUSES/ABSENTS :

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité et l'opportunité de réhabiliter la filière boues de la station d'épuration.

Concernant l'opération, il est rappelé les dates suivantes

- Date d'envoi de l'avis à la publication : 10/05/22 (<http://www.midilibre-marchespublics.com/>)
- Date limite de réception des offres : 24/06/22 à 12h00
- Ouverture des plis : 24/06/22
- Présentation du RAO : 13/07/22
- Réunion du conseil municipal : 01/09/2022

Concernant les retraits et dépôts :

- 29 retraits électroniques dont 15 anonymes, 11 avec l'intention de soumissionner et 3 pour information ;
- 1 seule offre électronique.

Il est ensuite présenté le rapport d'analyse des offres élaboré par la société INGESURF maître d'œuvre de l'opération.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, laprès en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire** à retenir l'entreprise SARL FRANCES pour la réalisation des travaux pour un montant de 148 655,00€ HT avec les PSE (prestations supplémentaires éventuelles)

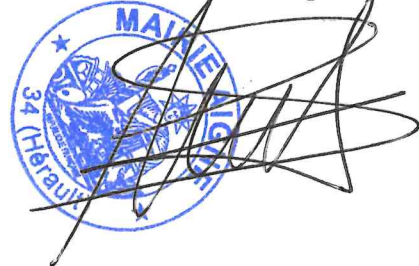
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves ERAISSE

La secrétaire, Dominique VIDAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.